

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 19 octobre 2020**  
~~~~~

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET ANNEXE SPANC 2020**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 octobre 2020 à 18h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 8 octobre 2020.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Gilles HENRY, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Nicolas ROUSSARD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Marcel CHRISTOL, M. Bernard GOUZIN, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON, M. David CABLAT - M. Claude CARCELLER suppléant de Mme Catherine GIL, M. Daniel REQUIRAND suppléant de M. Bernard CAUMEIL.

Procurations

Mme Agnès CONSTANT à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Jean-Claude CROS à Mme Véronique NEIL, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK.

Excusés

M. René GARRO, M. Gregory BRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 42	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n°2179 du 20 janvier 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget annexe SPANC ;

VU la délibération n°2363 du Conseil communautaire en date du 20 juillet 2020 relative à la décision modificative n°1 du budget annexe SPANC ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 28 septembre 2020

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe SPANC 2020 au sein des chapitres 011,65 et 042 de la section de fonctionnement mais également des chapitres 20 et 040 au sein de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver la diminution de crédits suivante à l'intérieur de la section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 011 « Charges à caractère général »** : il est proposé de procéder à une diminution de crédits sur les comptes 6063, 6068, 6156, 617 et 618 en dépense pour un montant de 5 773,00 euros afin de prendre en compte la modification du montant des amortissements pour l'année 2020 ;
- **Chapitre 65 « Charges de gestion courante »** : il est proposé de procéder à une diminution des dépenses sur le compte 6541 pour un montant de 1 000,00 euros afin de prendre en compte la modification du montant des amortissements pour l'année 2020 ;
- **Chapitre 042 « Opération d'ordre entre sections »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépense sur le compte 6811 pour un montant de 6 773,00 euros afin de prendre en compte les écritures d'amortissement pour l'année 2020 ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur le compte 2051 pour un montant de 6 773,00 euros en dépense afin de prendre en compte l'inscription des amortissements pour l'année 2020 ;
- **Chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections »** : Il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en recette sur le compte 2805 pour un montant de 6 773,00 euros afin de prendre en compte les écritures d'amortissement pour l'année 2020 ;

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°2 ci-annexée nécessitant des mouvements entre chapitres et n'entraînant aucune augmentation budgétaire à l'intérieur de la section de fonctionnement et l'augmentation de crédits pour un montant de + 6 773€ au sein de la section d'investissement du budget annexe SPANC 2020.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2415 le 20 octobre 2020
Publication le 20 octobre 2020
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 20 octobre 2020
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20201019-614B-BF-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Jean-François SOTO

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-6063 « Fournitures d'entretien » (dépenses)	- 200,00€	
011-6068 « Autres matières et fournitures » (dépenses)	- 1 000,00€	
011-6156 « Maintenance » (dépenses)	- 3 073,00€	
011-617 « Etudes et recherches » (dépenses)	- 1 000,00€	
011-618 « Autres frais divers » (dépenses)	- 500,00€	
65-6541 « Admissions en non-valeur » (dépenses)	- 1 000,00€	
042-6811 « Dotations aux amortissements » (dépenses)	+ 6 773,00€	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
20-2051 « Concession droits assimilés » (dépenses)	+ 6 773,00€	
040-2805 « Concessions et droits similaires » (recettes)		+ 6 773,00€